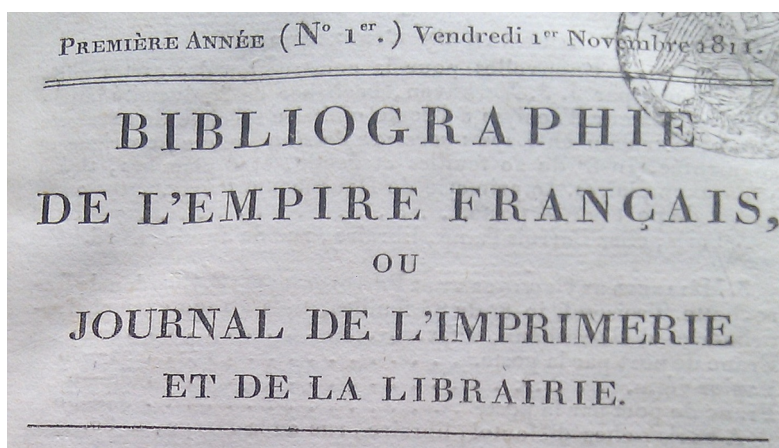


2011, année du bicentenaire de la Bibliographie nationale française par Jean-Pierre Ménage

Le 21 octobre, s'est tenu à la Bibliothèque nationale de France, sous la présidence de Marcelle Beaudiquez, une journée d'étude intitulée : « Pourquoi la bibliographie nationale : hier, aujourd'hui, demain ? ».

Par le décret d'Amsterdam du 14 octobre 1811, Napoléon Ier instituait, à partir du 1er novembre de la même année « un journal dans lequel seront annoncées toutes les éditions d'ouvrages imprimés ou gravés qui seront faites à l'avenir ». D'abord intitulé « Bibliographie de l'Empire français », ce journal deviendra après la chute de l'Empire la « Bibliographie de la France », titre qu'il conservera jusqu'en 1989 avant de prendre celui de « Bibliographie nationale française ». La « Bibliographie de la France » se présente alors sous la forme d'un cahier de 16 pages in octavo paraissant le samedi.



La journée d'étude avait pour fonction de célébrer le bicentenaire de la bibliographie nationale officielle en retraçant son histoire et ses usages, puis, dans un second temps, en évoquant les rapports entre bibliographie officielle et bibliographie commerciale ainsi que les évolutions récentes à l'ère du numérique. Le compte rendu qui suit ne peut rendre que partiellement compte du contenu d'interventions d'une grande densité.

Pionniers et prédécesseurs

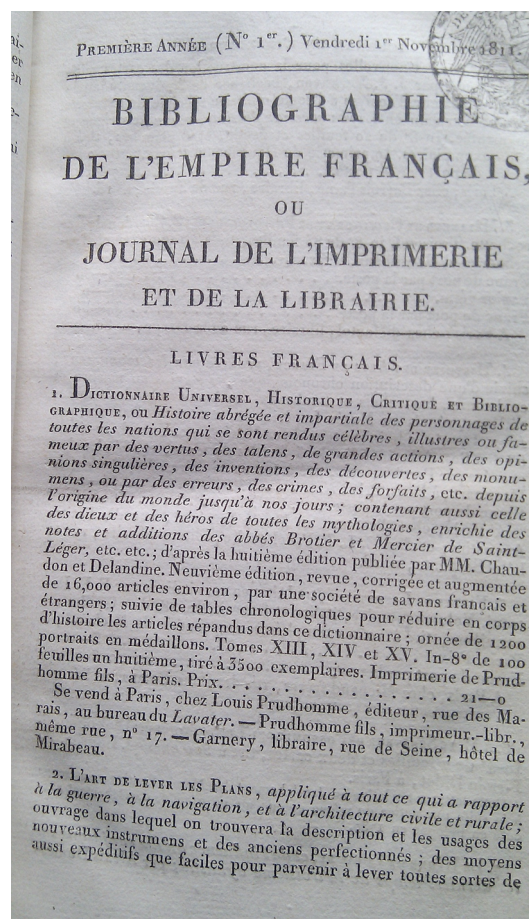
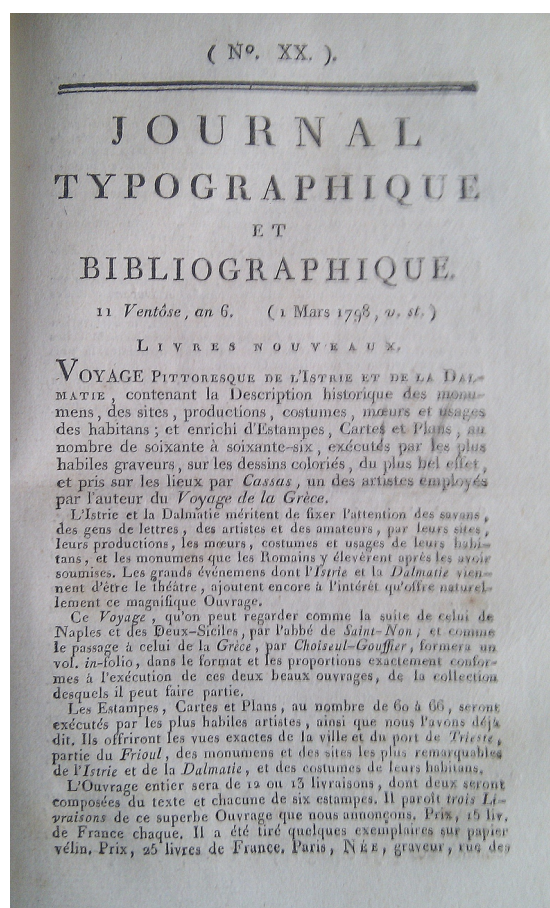
Jean-Dominique Mellot, chef du service de l'inventaire rétrospectif à la BNF et chargé de conférences à l'EHESS, a rappelé les grandes étapes qui ont précédé la création de la bibliographie nationale en s'interrogeant tout d'abord sur sa définition. Une bibliographie nationale courante a pour principe de paraître à intervalles réguliers, de recenser la production courante publiée sur un territoire donné et de s'intéresser à tous les sujets sans limitation, cherchant à être la plus exhaustive possible. Ces critères sont loin d'avoir fait l'unanimité sous l'Ancien Régime où les hommes de la république des lettres visaient d'abord à sélectionner les livres en fonction de leur intérêt pour le monde savant. Par ailleurs, si le dépôt légal existait depuis 1537, il n'était pas en connexion avec le suivi de la production imprimée.

J.-D. Mellot a souligné qu'une bibliographie courante ne peut voir le jour qu'à une double condition : sa prise en charge par une publication périodique et la collaboration active des professionnels du livre. Ces deux conditions étaient loin d'être réunies sous l'Ancien Régime, ce qui explique à la fois la multitude des tentatives de constitution d'une telle bibliographie et leur échec récurrent. De l'initiative du père carme Louis Jacob de Saint-Charles pour les années 1643-1645 puis 1647-1650 avec la « Bibliographica Gallica universalis » et la « Bibliographica Parisina » au « Catalogue hebdomadaire des livres nouveaux qui se publient en France et à l'étranger » qui se maintiendra de 1763 à la fin de 1789 (rédigé à partir de 1774 par l'imprimeur Philippe-Denis

© Livres Hebdo, décembre 2011

Pierres), les titres se succèdent à destination des libraires sans véritable continuité, à l'exception 2011 peut-être du très modeste « Catalogue » de Pierres (il recensait une vingtaine ou une trentaine de titres par semaine selon les années).

Ce n'est qu'après la Révolution, avec la création, le 22 septembre 1797, du « Journal typographique et bibliographique » rédigé par l'imprimeur Pierre Roux qu'un travail continu et régulier est mené sur la production éditoriale à partir des exemplaires fournis au dépôt légal redéfini par la loi Lakanal de juillet 1793. Cette initiative privée, fruit de démarches personnelles et tenant compte de l'intérêt bien compris des éditeurs et imprimeurs se poursuivra sous la responsabilité du libraire Pierre Augustin François Pillet jusqu'à la promulgation du décret de 1811 qui en assurera la pérennité tout en la redéfinissant dans un cadre de contrôle des plus stricts.



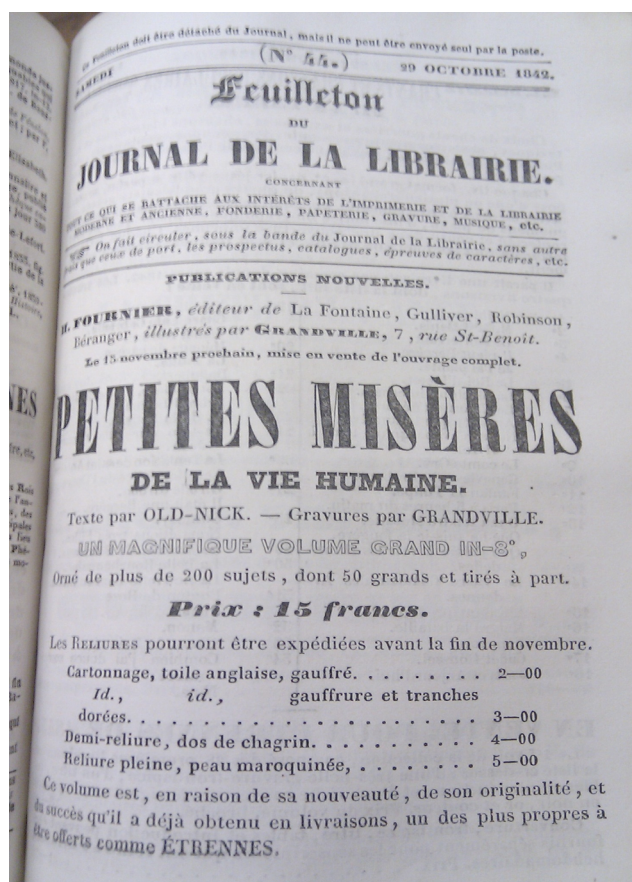
Deux siècles d'histoire de la « Bibliographie de la France »

Raymond-Josué Seckel, directeur du département de la recherche bibliographique à la BNF a évoqué, pour sa part, l'histoire de deux siècles de la bibliographie nationale (article à paraître dans la « Revue de la Bibliothèque nationale de France »). Cette histoire se révèle d'une grande complexité par la variété des titres sous lesquelles elle est connue, l'évolution de son contenu, les variations de périmètre de recensement.

Rappelons ici brièvement que la « Bibliographie de la France » connaît d'abord une « première série » de 1811 à 1856, publiée par la maison Pillet, rédigée par l'homme de lettres Adrien Beuchot, responsable par ailleurs d'une édition complète des œuvres de Voltaire. C'est à l'époque de la collaboration Beuchot-Pillet que se met en place la partie « Feuilleton » qui deviendra ensuite « Annonces » où figurent les annonces (payantes) de nouveautés des éditeurs. Une « seconde série », commence en 1857 après le rachat du titre par le Cercle de la librairie.

© Livres Hebdo, décembre 2011

Dès lors, la « Bibliographie de la France », qui prend le titre de « Journal général de l'imprimerie et de la librairie », se compose de trois parties : la partie officielle (notices sur les livres, mais aussi les estampes, les partitions... parues dans la semaine), la partie annonces (publicités), la partie



« Chronique » (informations diverses sur le monde l'édition, ses hommes et ses organisations). Rédigée alors, dans sa partie officielle, par des bibliothécaires dépendant du ministère de l'Intérieur, mais sans que le lien avec le dépôt légal soit toujours avéré (sous le second Empire, les livres sont souvent annoncés dans la partie officielle une semaine avant d'être parvenus au dépôt légal), cette bibliographie courante fourmille, à y regarder de près, de nombreux manques et irrégularités, mais, souligne, R.-J. Seckel, à la suite du grand bibliographe Henri Stein qui faisait déjà la remarque dans les années 1930, cette accumulation d'approximations fournit au final une description assez exacte de la production française.

A partir de 1936, la bibliographie est rédigée par les bibliothécaires de la Bibliothèque nationale. La partie « Annonces » s'étoffe après la Première Guerre mondiale et va conduire à la constitution d'une partie bibliographie commerciale courante (cumulatif annuel des « annonces » dans « Les livres de l'année » à partir de 1922) prise en charge et publiée par le Cercle de la librairie.

A la suite de diverses déclinaisons et regroupements de titres, elle sera finalement assumée par « Livres Hebdo » et la rubrique « Les livres de la semaine » à partir de septembre 1979, cette dernière rubrique gardant la référence à la « Bibliographie de la France » puisque le titre appartient encore aujourd'hui au Cercle de la librairie, ce qui contraignit du même coup la bibliographie officielle à devenir « Bibliographie nationale française » en 1990. Cette dernière, informatisée à partir de 1975, devient en 2001 un périodique électronique.

Usages de la « Bibliographie de la France »

Jean-Yves Mollier, professeur à l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, a, pour sa part, consacré son intervention aux usages de la bibliographie nationale. Il a évoqué l'utilisation qui © Livres Hebdo, décembre 2011

peut être faite par le chercheur de ses différentes parties. Quelle fiabilité lui accorder quand à l'exhaustivité ? A travers divers exemples, de la maison Hachette à l'édition scolaire, il a souligné la diversité des types de recensement : des études par séries montrent que si la production d'Hachette est suivie à 100 % au XIXe siècle, celle de Tallandier ne l'est qu'à 25 ou 30 % ; pour l'édition scolaire, les séries complètes font défaut, rendant difficile toute évaluation quantitative. La confrontation avec d'autres sources (catalogues de « La librairie française », catalogues d'éditeurs, archives des maisons d'édition) s'avère indispensable pour mesurer la production effective et étudier les publics auxquels elle était destinée. La partie « Chronique », mine de renseignements sur la vie de l'édition à travers les comptes rendus de réunions professionnelles, les nécrologies ou les annonces professionnelles (ventes de fonds), reste un réservoir pour l'étude de nombreux aspects de la profession. Il a cité notamment le cas d'une librairie qui, vers 1830, loin de ne vendre que des livres, faisaient étalage de produits plus comestibles, comme les fromages, utile rappel, a-t-il souligné, en un temps où l'on regrette souvent que la librairie ne se concentre pas assez sur son cœur de métier...

Les bibliographies courantes à l'ère du numérique

La seconde partie de la journée d'étude a été consacrée, sous forme d'une table ronde animée par Françoise Bourdon, adjointe au directeur du département de l'information bibliographique et numérique de la BNF, aux « bibliographies à l'ère du numérique ». Trois invités étaient appelés à décrire et commenter l'expérience de leur établissement autour des trois fonctions essentielles de la bibliographie courante : la collecte, le signalement et l'accès, enfin le produit et son utilisation. Les participants étaient : Geneviève Clavel, de la Bibliothèque nationale suisse ; Pascal Fouché, historien et directeur adjoint de la société Electre ; Gildas Illien, directeur du département de l'information bibliographique et numérique de la BNF.

La collecte des données

Pour ce qui concerne la collecte des données, Françoise Bourdon a rappelé les recommandations internationales relatives aux documents sur supports et les principes adoptés pour les documents numériques en ligne. Les définitions souples visent à conserver la possibilité d'un dépôt pour tous les types de documents, même ceux qui sont aujourd'hui imprévisibles. Comme la collecte ne peut être totalement exhaustive, en particulier en matière de documents en ligne, il convient de toujours préciser à l'utilisateur les choix effectués et les conditions de réalisation de la collecte.

Chacun des intervenants a évoqué ces conditions dans son établissement. Alors qu'en Suisse, il n'existe pas de dépôt légal, ce qui contraint la Bibliothèque nationale suisse à passer des accords avec les éditeurs, et que la société Electre, filiale commerciale du Cercle de la librairie, doit réunir les informations sur la production éditoriale par ses propres moyens afin d'en faire bénéficier ses clients, professionnels du livre au sens large, la BNF, quant à elle, fonde son recensement sur le dépôt légal, historiquement constitué sur des documents publiés sur un support et dans un territoire donné (en l'occurrence la France). Le numérique vient mettre du désordre dans cet ordonnancement puisque qu'il n'est plus fait référence ni à la localisation, ni à un support, ni même aux conditions de communication des données. La question, dans les différents établissements, est alors de savoir et de faire savoir ce qui est pris en compte et comment on le prend en compte.

Le signalement des ressources

Le signalement des ressources, défini en 1961 par les « principes internationaux de catalogage » sous l'égide de l'Unesco et de l'IFLA, a été précisé en 2009 en y incluant l'ensemble des points d'accès (auteur, titre, sujet, date, lieu de publication, éditeur, langue...). Mais ces recommandations concernent surtout les ressources sur support et restent difficiles à mettre en œuvre pour les ressources en ligne.

La Bibliothèque nationale suisse, qui doit faire face à la nécessité de cataloguer en trois langues et à l'obligation de rendre disponible pour le prêt les livres et périodiques de la production courante répertoriés dans « Le livre suisse », a souligné ses attentes à l'égard du code de catalogage RDA

© Livres Hebdo, décembre 2011

(Ressource, description et accès) venu des pays anglo-saxons et qui devrait faciliter les échanges de données.

Electre, qui assume à la fois un catalogage défini par les normes bibliographiques et un suivi de l'information bibliographique sur les critères de prix et de disponibilité, a aussi enrichi ses données interrogeables en ligne sur son site Internet (photos des première et quatrième de couverture, table des matières en mode texte, feuilletage) et une reconfiguration de sa base de données autour de la notion d'«œuvre» issue du modèle FRBR, dont le code RDA est une des applications possibles.

La BNF a cherché à gagner en rapidité dans le signalement. De nombreuses questions continuent à se poser quant à la manière de traiter cette information, en particulier l'information numérique. La dématérialisation des données offre à la fois des avantages (la récupération des métadonnées par exemple) et des interrogations (ces métadonnées sont-elles toujours conformes à la normalisation ?). L'évolution des formats de catalogage, la réutilisation des données sur le Web sémantique et l'interopérabilité des bases sont donc au cœur des priorités de l'établissement public national.

Les produits et leur utilisation

La bibliographie nationale, comme la bibliographie commerciale, ont été définies comme un produit livré dans une publication périodique avec des notices présentées selon le format ISBD. Mais les notices sont désormais réutilisées sous diverses formes et dans différents contextes, en particulier par l'interrogation en ligne.

Accessibles selon les protocoles Z39-50 et OAI-PMH (Open Archives Initiative), les métadonnées de la Bibliothèque nationale suisse ne proposent aucune restriction à la réutilisation des données des publications sur support.

Electre, qui entend conclure des accords avec les éditeurs de livres numériques, dans un premier temps, homothétiques, afin de récupérer les données définies par la norme Onix 3.0, s'efforce de suivre les évolutions des conditions d'exercice des métiers de l'édition et de satisfaire les besoins d'utilisateurs aussi variés que les libraires, les grandes surfaces de vente du livre, les éditeurs, les bibliothécaires, les documentalistes.

La BNF définit l'ensemble de cette information bibliographique comme un réservoir exploitable devant demeurer accessible voire devenir de plus en plus accessible. L'annonce, passée de l'imprimé au numérique, accessible autrefois par des index et désormais par les moteurs de recherche, est maintenant interrogeable par un public beaucoup plus large que celui des bibliothèques : le Web de données de la BNF, (data.bnf.fr) permet à la fois d'utiliser les données structurées, de faire le lien avec les documents premiers et de renvoyer vers des contenus intérieurs ou extérieurs à la BNF.

Conclusion de la journée

Il revenait à la présidente de cette journée de conclure. Marcelle Beaudiquez a souligné qu'on faisait jadis de la bibliographie nationale sans le savoir, sans chercher à la définir. Aujourd'hui, on conceptualise les méthodes et les contenus. La dématérialisation remet en cause les unes et les autres en les enrichissant.

La bibliographie nationale fut d'abord une préoccupation de libraires cherchant à suivre une production de plus en plus pléthorique : 3749 livres recensés dans la « Bibliographie de l'Empire français » pour l'année 1813, 6736 dans la « Bibliographie de la France » en 1830, 12019 en 1857, 13362 en 1900, 69139 dans la « Bibliographie nationale française » en 2010.

Si les bibliothèques ont pris le train en marche, elles ont aussi réussi à définir les conditions de recensement, par les normes de description dans les années 1960, et en cherchant à préciser les critères de sélection des documents recensés, une préoccupation qui n'a pas toujours dominé le discours d'exhaustivité omniprésent et le plus souvent battu en brèche. L'arrivée des documents numériques permet de renouveler l'ensemble de ces questions et peut-être d'y apporter de nouvelles réponses.